

Le DLA des Yvelines et le CRY pour la musique s'associent pour organiser une formation de deux jours sur l'organisation et la réglementation spécifique d'un spectacle musical :

« L'organisation ponctuelle de concerts »

Objectif pédagogique : Acquérir les bases pour l'organisation d'un spectacle musical

Public : Salariés et bénévoles (binôme souhaitable) dont l'activité principale n'est pas l'organisation de spectacles mais qui occasionnellement mettent en œuvre un événement musical.

Contenu prévisionnel

Contenu susceptible d'évolution en fonction des échanges lors de l'information collective.

Les trois aspects « le cadre réglementaire du spectacle vivant et les organismes spécifiques », « Méthodologie de projet » et « Environnement et montage spécifique pour un concert » seront traités de façon simultanée et transversale par le même formateur.

A. « Le cadre règlementaire du spectacle vivant et les organismes spécifiques »

I. Réglementation

a) Contexte réglementaire et législatif :

- Ordonnance du 13 octobre 1945
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Organisateur occasionnel de spectacle
- Guichet unique

b) Autorisations préalables

- autorisations municipales
- utilisation de lieux non habituels et autorisation de la commission de sécurité pour l'accueil du public
- autres formalités administratives : interdiction de circuler ou de stationner, implantations de panneaux sur la voie publique, usage de sonorisation sur la voie publique, installation d'un chapiteau
- restauration publique

c) Police et gendarmerie

d) La sécurité du lieu

- commission de sécurité
- service de secours

e) Les assurances

- assurance responsabilité civile organisateur
- assurance tous risques matériels
- assurance annulation

f) Le service de sécurité

II. La SACEM

- déclaration préalable à la SACEM
- redevance de la SACEM
- programme des œuvres exécutées par les musiciens
- forfait pour les petites manifestations musicales
- Les droits voisins : utilisation d'une œuvre enregistrée et autorisation de l'auteur ou enregistrement de la prestation des artistes

III. La taxe fiscale sur les spectacles de variété

- Définition des spectacles de variétés
- déclaration des recettes au CNV

IV. L'ouverture d'un débit de boisson temporaire

- déclaration et autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire
- licences de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

V. L'emploi d'artistes

- contrat d'engagement et contrat de cession
- GUSO

VI. L'emploi de techniciens

VII. Les bénévoles

- assurances
- présomption de salariat
- remboursement de frais
- artistes/techniciens bénévoles

B. « Méthodologie de projet »

I. Analyse des expériences des stagiaires sur la conduite de projet

II. Les étapes clés de la démarche méthodologique de conduite de projet

- Les différentes phases du projet,
- Identifier, évaluer et anticiper les risques du projet,
- Identifier les acteurs et leurs rôles, les enjeux
- Associer et mobiliser les parties prenantes : salariés, bénévoles et partenaires.

III. Planification et animation de l'action

- Elaborer le planning de réalisation,
- Définir les points de contrôle, concevoir un tableau de bord,
- Animer le projet,
- Définir des indicateurs de résultats et les communiquer en interne et/ou auprès des partenaires.

IV. Communication, information

- Rédiger le projet, le valoriser et le promouvoir auprès des partenaires,
- Elaborer un plan de communication.

V. La clôture du projet

- Réaliser un bilan,
- Evaluer les résultats,
- Savoir capitaliser dans une logique d'amélioration continue.

C. « Environnement et montage spécifique pour un concert »

I. Rechercher des artistes :

- Les producteurs
- Les tourneurs
- Les lieux ressources
- Les artistes amateurs

- II. Communiquer l'évènement au public
 - Le choix des supports
 - Les relations aux médias

- III. Disposer d'un équipement technique adapté
 - Evaluer les besoins techniques
 - Trouver les prestataires
 - Mettre en place un espace scénique et un système de sonorisation et d'éclairage,

- IV. Evaluer la dimension économique
 - La recherche de financements
 - La tarification du spectacle

- V. Soigner l'accueil
 - Les publics
 - Les artistes
 - Les bénévoles

- VI. Développer des partenariats
 - les soutiens au niveau local
 - le sponsoring
 - la co-organisation d'évènement

La formation sera ponctuée de temps d'échanges et d'exercices pratiques pour une meilleure appropriation de son contenu par les participants et s'achèvera par une synthèse de ces deux jours

Afin d'être au plus près des attentes des acteurs concernés, nous vous invitons à la réunion d'information collective le mardi 19 février 2013 à 19 h00 à LA CLEF 46, rue de Mareil 78100 Saint-Germain-en-Laye

Plus d'informations et inscriptions :

Le CRY pour la Musique

Stéphanie Gilbert : 01 34 78 77 81 stephanie@lecry.com